

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise par la société « HOLMARCOM S.A » et Monsieur Mehdi Smires du contrôle conjoint de la société « SCANDIMAR S.A. » à travers l'acquisition de, respectivement, 60% et 20 % de son capital social et des droits de vote associés.

Conformément à l'article 13 de la loi n° 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n° 2-14-652 pris pour l'application de la loi 104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **Les acquéreurs :**
 - « HOLMARCOM SA »;
 - Monsieur Mehdi Smires;
- **La cible :** « SCANDIMAR SA ».

Nature de l'opération

- Prise de contrôle conjoint.

Secteurs économiques concernés

- Marché de la transformation des produits de la mer.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 29 avril 2024.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION

Le Conseil de la Concurrence a reçu une notification d'une opération de concentration économique concernant la prise par la société « HOLMARCOM S.A » et Monsieur Mehdi Smires du contrôle conjoint de la société « SCANDIMAR S.A. », à travers l'acquisition de, respectivement, 60% et 20 % de son capital social et des droits de vote associés.

« HOLMARCOM S.A » est une société anonyme de droit marocain, dont le siège social est à Casablanca. Elle opère dans différents secteurs, dont notamment : la finance, l'agro-industrie, la distribution, la logistique ainsi que l'immobilier.

« SCANDIMAR S.A. » est une société anonyme de droit marocain, dont le siège social est à Mohammedia. Elle est active dans l'achat, le traitement, la vente et l'exportation des produits de la mer (produits frais, congelés, séchés, en conserves et fumés).

Fait à Rabat le 18 avril 2024.